
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de rehaussement
d'une partie de la route de la Langue-de-Terre
sur le territoire de la municipalité de Maskinongé
par la Municipalité de Maskinongé**

Dossier 3211-02-307

Le 10 mai 2018

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de rehaussement d'une partie de la route de la Langue-de-Terre sur le territoire de la municipalité de Maskinongé par la Municipalité de Maskinongé répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2016-10-26	Réception de l'avis de projet
2016-11-16	Délivrance de la directive
2017-07-24	Réception de l'étude d'impact
2017-11-06	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2018-02-07	Réception des réponses aux questions et commentaires du MDDELCC

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet prévoit le rehaussement de l'extrémité est de la route de la Langue-de-Terre dans la municipalité de Maskinongé, en Mauricie. Cette route, qui se termine par un cul-de-sac, donne accès à des résidences principales et secondaires localisées sur la rive nord du lac Saint-Pierre. À cet endroit, la largeur d'écoulement du fleuve peut atteindre 15 km lors du passage d'une crue d'une récurrence de 2 ans. La route de la Langue-de-Terre se retrouve inondée presque chaque année sur une période pouvant aller jusqu'à un mois. Pendant cette période, les citoyens se déplacent à l'aide d'embarcations, mais les services municipaux ne peuvent pas tous être assurés. L'extrémité est de la route, plus basse que la portion ouest est particulièrement vulnérable. La

municipalité de Maskinongé veut rehausser le niveau de la portion est de la route à un niveau semblable à celui de la portion ouest afin d'offrir un service similaire à tous les résidents de la Langue-de-Terre.

Le projet comprend un rehaussement des 560 derniers mètres de la route de la Langue-de-Terre sur une hauteur maximale de 53 cm. Il permettra d'égaliser la route à un niveau de 6,035 m. Le projet prévoit aussi l'aménagement de talus engazonnés dont la largeur variera entre 75 et 80 cm de chaque côté de la route. Finalement, le projet inclura le rehaussement des 46 entrées privées qui la bordent jusqu'à la limite de l'emprise de la municipalité. Les nouveaux talus occasionneront un empiètement supplémentaire de 840 m² dans la plaine inondable du Lac-Saint-Pierre.

La municipalité de Maskinongé estime le coût des travaux à 200 000 \$. Les travaux dureront de deux à trois semaines et seront réalisés au cours de l'été 2018.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction des évaluations environnementales des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC ainsi qu'avec les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- la Direction de l'expertise hydrique – Service de l'hydrologie et de l'hydraulique;
- la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État;
- la Direction de l'expertise en biodiversité;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

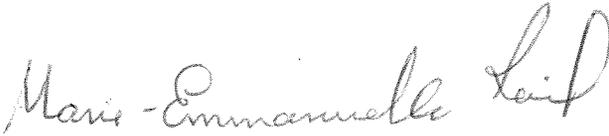
L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ. *Étude d'impact sur l'environnement – Rehaussement d'une partie de la route de la Langue-de-Terre, Maskinongé, Québec*, par WSP, juillet 2017, 146 pages, 4 annexes;
- MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ. *Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Projet de rehaussement d'une partie de la route de la Langue-de-Terre, Maskinongé – Réponses aux questions et commentaires du MDDELCC*, par WSP, janvier 2018, 64 pages, 3 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre, datée de novembre 2016. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat de la ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publique qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publique.



Marie-Emmanuelle Rail, M. Sc. de l'eau

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres